

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUILLET 2020**

**2020-61 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS (DSP).**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT,
Nicolas MORIN, Gérard VERNAY

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER



2020-61 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP).

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

VU la loi relative à engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite " engagement et proximité " entrée en vigueur le 29 décembre 2019 ;

Considérant les nouvelles dispositions qu'elle contient en matière de commande publique ;

Considérant les évolutions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la commission de Délégation de Service Public (DSP) :

Considérant que l'article 65 de la loi dite " engagement et proximité " modifie l'article L. 1411-5 du CGCT concernant le rôle cette commission et que désormais il n'est plus prévu que la commission de DSP « ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres » mais seulement qu'elle « analyse les dossiers de candidature ».

Considérant qu'il est ajouté l'alinéa suivant à l'article L.1411-5 du CGCT :

« Les délibérations de la commission peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. »

Il ne sera désormais plus forcément nécessaire de prévoir des réunions physiques et il pourra, notamment, être possible de prévoir une conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Considérant que « la loi engagement et proximité » crée un nouvel article au sein du CGCT, l'article L. 1411-5-1 du CGCT, afin de permettre, aux membres d'un groupement de commandes portant sur la passation d'une ou plusieurs délégations de service public, de créer une commission de Délégation de Service Public spécifique pour la passation de cette ou ces délégations de service public ;

La commission DSP spécifique est composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes et est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Considérant également, que ce nouvel article prévoit que le groupement de commandes pourra également décider d'avoir recours à la commission de DSP du membre coordonnateur du groupement.

Considérant qu'il s'agit d'une transposition des solutions qui existaient déjà à l'article L. 1414-3 du CGCT pour les groupements de commandes portant sur la passation de marchés publics.

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-5-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016, approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° 2020-60 du 24 juillet 2020 relatif à la création de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, à titre permanent, pour la durée du mandat électoral ;

Considérant que la commission est **présidée par le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **COMPTABILISE** les suffrages exprimés ;
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de Délégation de Service Public :

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	Gérard VERNAY	1	Guillaume DESRUES
2	Jean-Claude FRAISSARD	2	Thierry GAIDE
3	Véronique PESENTI-GROS	3	Daniel EUSTACHE
4	Serge REVIAL	4	Capucine FAVRE
5	Alain EMPRIN	5	Alexis VIVET-GROS

- **INSTALLE** le Président et les conseillers communautaires élus en qualité de membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat électoral 2020-2026.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE